



FICHE D'INFORMATION

LES VALEURS DE LA FORÊT

La forêt est et sera toujours un espace de nature et non un objet soumis à la spéculation. Pourtant, il est important de connaître sa valeur. Aujourd'hui, celle-ci est difficile à définir. Faut-il se baser uniquement sur le prix du terrain? Quelle est la valeur du bois? Et comment évaluer les prestations d'intérêt public fournies par la forêt?

EXPLOITATION DU BOIS

Chaque année, près de 5 millions de m³ de bois sont récoltés en Suisse (pour une valeur commerciale de plus de 400 millions de francs). Matière première indigène renouvelable, le bois offre de nombreuses possibilités d'utilisation (construction, chauffage, etc.). En un an, un hectare de forêt produit pour plus de 300 francs de bois.

PROTECTION

La forêt protège la population contre les dangers naturels comme les avalanches, les inondations ou les glissements de terrain. Un bon entretien des forêts est de loin la mesure la moins coûteuse pour assurer cette protection. Construire des ouvrages de protection, comme des paravalanches, revient beaucoup plus cher.

DÉTENTE

Les dernières enquêtes ont montré que la forêt est un espace de détente très important pour la population suisse; sa valeur récréative est évaluée entre 2 et 4 milliards de francs par année, soit 2300 francs par hectare ! Une prestation que la forêt et ses propriétaires fournissent souvent gratuitement.

BIODIVERSITÉ

Une forêt gérée de façon durable est d'une importance inestimable et impossible à chiffrer pour la nature et la biodiversité. Un écosystème préservé offre non seulement un habitat à de nombreuses espèces animales et végétales; il sert aussi de zone tampon et de refuge pour une nature de plus en plus exposée à la pression de l'urbanisation et des loisirs.

PAYSAGE ET TOURISME

La forêt est un élément essentiel de notre paysage et joue un rôle important pour le tourisme. Pour cette branche aussi, l'entretien, l'exploitation et la préservation de nos forêts sont d'une valeur inestimable.

CO₂ ET OXYGÈNE

A travers la photosynthèse, les arbres emmagasinent du dioxyde de carbone et libèrent de l'oxygène. Chaque année, quelque 2,2 millions de tonnes de CO₂ néfaste pour le climat sont ainsi soustraites de l'atmosphère (soit l'équivalent de plus de 24 millions de francs en valeur de certificats d'émission de CO₂). En même temps, la forêt produit de l'O₂ vital pour les êtres humains et purifie l'air de ses polluants. Une précieuse prestation de la forêt!

EAU POTABLE

Le sol forestier filtre très efficacement l'eau qu'il reçoit (p. ex. l'eau de pluie). Souvent, celle-ci n'a plus besoin d'être traitée pour être utilisée comme eau potable, ce qui permet d'économiser des dizaines de millions de francs. La valeur de cette prestation « d'épuration des eaux » est de 30 à 60 francs par an et par hectare de forêt.

ESTIMATION DE LA VALEUR DE LA FORÊT

En général, l'estimation de la valeur commerciale d'une forêt est effectuée par des bureaux d'ingénieurs ou par le service forestier cantonal. Trois principaux facteurs sont pris en considération:

- Le **sol** a une influence déterminante sur la croissance des arbres, la composition des peuplements et de nombreux autres paramètres. Les terrains profonds, favorables à la croissance améliorent la vitalité, la stabilité et finalement le rendement. Le sol est en quelque sorte l'équivalent du « capital de base » ou des avoirs sur un compte en banque.
- Le **peuplement** - l'ensemble des arbres poussant sur une surface donnée - représente le produit du capital « sol forestier ». Le bois peut être récolté et vendu. Le bénéfice qui en résulte est comparable aux intérêts d'un compte en banque. D'où l'importance d'évaluer la composition du peuplement (essences, classes d'âge, densité, proportion de lisière, etc.) et donc sa valeur à un moment donné.
- La notion d'**exploitation forestière** englobe des facteurs importants pour la sylviculture comme la desserte, la pente ou l'état d'entretien de la forêt. Ceux-ci influencent le coût de la récolte. Plus elle est coûteuse, moins le bénéfice, le produit des intérêts du sol forestier, sera élevé. Ce critère d'évaluation est assimilable aux frais de dossier d'une banque.

Ces trois facteurs sont examinés, évalués et pondérés lors d'une estimation effectuée sur le terrain. Cette expertise fournit un ordre de grandeur pour mener des négociations de vente ou établir la valeur actuelle de la forêt dans une masse successorale. En principe, cette valeur se situe dans une fourchette de 50 centimes à 5 francs par m². Les « Directives pour l'estimation des valeurs de forêts » de la Société forestière suisse proposent des outils de calcul détaillés.

VENTE D'UNE FORÊT

Toute personne physique ou morale peut vendre ou acheter une forêt. Les partenaires contractuels jouissant de la capacité civile peuvent régler l'aliénation de la forêt par un contrat de vente. Seuls la vente de forêts communales ou de forêts de corporations et le partage de parcelles forestières requièrent une autorisation cantonale. Par ailleurs, la forêt est soumise au droit foncier rural agricole et aux conditions de vente particulières qui en découlent. Il est rare qu'une forêt soit mise en vente. En général, les propriétaires sont très attachés à leur bien et ne veulent pas s'en défaire. C'est pourquoi il n'existe pas de plate-forme ou autre structure similaire pour la vente et l'achat de forêts. Ceux qui souhaiteraient néanmoins acquérir une parcelle forestière peuvent s'adresser à des forestiers ou placer une annonce dans la presse locale.

PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

On dénombre en Suisse quelque 3500 propriétaires forestiers publics et 244'000 propriétaires privés. Environ 30% de la surface forestière est en mains privées (personnes physiques ou morales), 35% appartient à des organisations de droit public comme les communes bourgeoises et les corporations (qui ne peuvent pas compenser des déficits éventuels par les rentrées fiscales), environ 30% à des communes, et 5% à la Confédération et aux cantons. Les droits de propriété et d'utilisation des propriétaires forestiers, et donc leur liberté d'action, sont fortement limités par le droit général d'accès et diverses restrictions d'utilisation.

ÉCONOMIE FORESTIÈRE SUISSE (EFS)

Economie forestière Suisse (EFS) est l'association faîtière des propriétaires forestiers suisses, dont elle représente les intérêts. L'EFS s'engage pour des conditions cadre permettant aux entreprises forestières de gérer les forêts de manière économiquement viable et écologiquement durable. Ses membres sont les associations cantonales et régionales de propriétaires forestiers, la plupart des cantons et certains propriétaires forestiers privés. Le siège central de Soleure emploie 30 collaborateurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

Economie forestière Suisse
Rosenweg 14
4501 Soleure
T +41 32 625 88 00

Sous www.wvs.ch, vous trouverez
d'autres informations intéressantes ainsi
que des liens utiles vers l'économie fores-
tière et l'industrie du bois.